



Lille, le 7 mai 2021

**Mesdames, Messieurs les Présidents
Et Membres des sociétés musicales**

Objet : 109^{ème} congrès annuel FRSM HDF

Chers Sociétaires, Chers Amis,

A ce jour, nous ne savons pas précisément comment évolueront les conditions sanitaires dans notre Région.

Aussi, notre conseil d'administration a été amené à prendre deux décisions :

- 1) Une première partie du congrès annuel, en l'occurrence l'Assemblée Générale Ordinaire, se fera en visioconférence le dimanche 13 juin 2021 de 10h à 12h (avec ZOOM, dont le lien sera envoyé aux personnes présentes à l'A.G.O).

L'ordre du jour sera :

- Approbation des comptes 2020 (ceux-ci sont diffusés dans notre revue « Le Musicien Fédéré), et affectation du résultat.
 - Temps d'échanges sur les événements que nous subissons depuis mars 2020, sortie de crise des sociétés.
- 2) Une deuxième partie du congrès annuel, se fera en présentiel le 12 septembre 2021 à Fouquières lez Lens, selon une organisation qui sera mise en place en fonction des circonstances du moment.

Dans l'immédiat, nous devons gérer la première partie qui est constituée de l'Assemblée Générale Ordinaire afin de valider les comptes 2020, et sera suivie d'un temps d'échanges.

Vous trouverez, joint à ce courrier, la fiche de participation habituelle, à retourner impérativement pour le 4 juin (par courrier ou mail et nécessaire pour obtenir le lien ZOOM).

Nous vous remercions par avance de votre participation.

Veillez croire, Chers Sociétaires, Chers Amis, en notre dévouement ainsi qu'en nos meilleures et cordiales salutations.

**Le Président de la Fédération
Patrick Robitaille**

109^{ème} ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

le DIMANCHE 13 JUIN 2021

EN VISIOCONFERENCE

FICHE DE PARTICIPATION - ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

NOM DE LA SOCIETE :

.....

N° D’AFFILIATION DE LA SOCIETE :

Nom de la personne qui participera à la visioconférence ET qui votera :

.....

Adresse mail de la personne OBLIGATOIRE :

.....

OU

La Société ne pourra déléguer aucun de ses membres et donne pouvoir à :

M..... de la Société

..... pour la représenter et voter en ses lieu et place.

Adresse mail de la personne OBLIGATOIRE :

.....

ATTENTION : Une personne ne peut être porteuse de plus de 1 pouvoir.

Fait à, le

Signature du Président

A RENVOYER A LA FEDERATION (par mail ou courrier) pour :

LE 4 JUIN 2021 - DELAI DE RIGUEUR